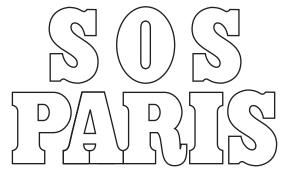
N° 96 Mars 2016

103, rue de Vaugirard 75006 PARIS

Tél.: 01 45 44 63 26

Mel: sos.paris@orange.fr Site: http://sosparis.free.fr twitter.com/SOSParisAsso www.facebook.com/pages/SOS-Paris http://sosparisblog.wordpress.com/

LE BULLETIN D'INFORMATION DE



PROTECTION DU PATRIMOINE ET DU CADRE DE VIE

ENVOI À TITRE GRATUIT AUX NON ABONNÉS

ISSN 0997 - 3028

Directeur
de la publication:
Olivier DE MONICAULT
Photos: Ian Wyers

Éditorial : Autres temps... Mêmes combats

n souligne à juste titre le saccage de Paris sous la Révolution Française et sous le Baron Haussmann, mais en fait le massacre de Paris s'est poursuivi de façon continue tout au long des XIX^e et XX^e siècles ; les causes en furent multiples : vétusté et manque d'entretien, perte d'affectation, urbanisation et densification, pénurie de terrains constructibles, spéculation foncière, indifférence, mode, voire stupidité.

Faut-il rappeler l'extraordinaire fièvre immobilière qui a régné entre 1870 et 1914 bouleversant le Vieux Paris : en 1908 plus de la moitié des maisons parisiennes étaient postérieures à 1872.

Depuis 150 ans nombreux sont ceux qui se sont élevés contre ce vandalisme qu'il s'agisse d'associations de protection telle l'efficace Société des amis des monuments parisiens (créée en 1884) ou d'organismes telle la Commission du Vieux Paris (créée en 1897). Grace à leur action sur l'opinion et les pouvoirs publics, leurs protestations furent parfois couronnées de succès même si trop souvent elles se heurtèrent à l'ignorance, l'aveuglement ou la démagogie politique.

Ne citons pas les batailles per-

dues et les pertes irrémédiables dues au vandalisme destructeur, mais rappelons quelques grands combats emblématiques qui aboutirent à la victoire il y a un plus d'un siècle. C'est principalement associations en effet que l'on doit la conservation de monuments condamnés (les arènes de Lutèce, les hôtels de Rohan et de Sens, Saint Pierre de Montmartre, les pavillons de Ledoux de la Barrière du Trône...) et l'abandon de projets délirants tel le prolongement de la rue de Rennes jusqu'à la Seine, avec démolition d'un partie de l'Institut, ou d'un métro aérien reliant les gares au prix d'un centre de Paris éventré.

Sans doute les combats d'aujourd'hui ont changé de nature ; il s'agit moins de défendre des « monuments » prestigieux dont la valeur est enfin unanimement reconnue que de veiller sur la protection d'un patrimoine plus modeste et le respect des ensembles en préservant l'homogénéité du paysage urbain.

Les quelques exemples précités illustrent parmi beaucoup d'autres la nécessité d'associations telles que la notre pour défendre le Paris que nous aimons et nous confortent dans notre action d'aujourd'hui même si nous avons la déception de n'être pas toujours entendus.

Olivier de Monicault

SOMMAIRE ÉDITORIAL p.1 LA VIE DES ARRONDISSEMENTS p.2 à 11 URBANISME p.11 à 18 BILLET D'HUMEUR p.19 LIVRES p.22 à 23 EXPOSITIONS p.24

RAPPORT DU TRÉSORIER

Le rapport financier que je ferai à l'assemblée générale soulignera le caractère alarmant de nos finances : stagnation de nos ressources (malgré de nouveaux adhérents), augmentation régulière de nos frais et coût de nos recours juridiques. Nous avons dû faire appel à nos maigres réserves et notre avenir est en jeu. Je compte donc tout particulièrement sur vous, nos adhérents, pour nous envoyer dés maintenant vos cotisations, majorées quand cela vous est possible. Je remercie chaleureusement ceux, qui depuis le début de l'année, ont déjà répondu à notre appel.

Jean-Claude Momal



L'Institut aurait perdu la moitié d'une aile si la rue de Rennes avait été prolongée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SOS PARIS

L'assemblée générale de SOS Paris aura lieu le mercredi 30 Mars à la Mairie du 8^{ème} arrondissement : à 17h la présentation du rapport moral et financier, à 18h une conférence par Ruth Fiori sur les grands combats patrimoniaux parisiens de la fin du XIXème et début du XXème siècle.

Ruth Fiori est historienne du patrimoine et a été chargée de recherche entre autres à l'INHA. Elle est l'auteure de « L'invention du Vieux Paris » et sa thèse a reçu en 2010 le prix du Musée d'Orsay.

Cet exposé sera suivi d'un verre de l'amitié et de la signature du livre de Ruth Fiori.

Au fil des quartiers



PLACE DE LA CONCORDE OU LAS VEGAS ?

Le treillis pyramidal de 29 mètres de haut érigé sur la place de la Concorde serait-il une ruse pour habituer nos yeux au géant de verre dont rêve la Mairie porte de Versailles ? Cette commande de la Mairie à la sculpteure Michèle Guermont devait pourtant être enlevée à l'issue de la COP21, mais fin janvier elle était toujours là... le "temporaire qui dure" est-il une nouvelle fatalité ?

De même, la Municipalité a décidé de maintenir la Grande Roue au-delà de la période des fêtes habituelle et d'autoriser un écran de télévision publicitaire monstrueux : impossible d'échapper à cette pollution visuelle géante qui capte l'œil bien malgré lui...

Qu'une des plus belles places du monde soit transformée en Las Vegas, ça vous étonne ? Et l'entrée des Tuileries perdue dans les baraques à frites, serait-ce le paradis ? Ce n'est pourtant pas compliqué : il suffirait plutôt que de s'attacher à gâcher les perspectives et les sites patrimoniaux, de ré-enchanter les lieux en déshérence, et même à Paris Dieu sait qu'il y en a!





Concorde alias Las Vegas la nuit et 2 La Grande Roue avec son écran

L'ENFER DE LA SAMARITAINE

Il ne fait pas bon être riverain de la Samaritaine au rythme infernal d'un chantier qui ne s'arrête ni la nuit ni le jour. Cet enfer semble pourtant normal pour LVMH-Samaritaine qui semble rétif à tout vrai diamarché" prononcée dans un autre contexte (quoi que... le titre en lui-même est parlant) : "On ne fait pas n'importe quoi avec les gens!".

Il semble que si.

Pour mémoire, les travaux, d'une durée escomptée de 36 mois, se déroulent en principe de 7h à 19h en semaine, mais



Chantier Samaritaine et banderole virtuelle... Notez le nom "Avenir Déconstruction" sur la grue : manifestation particulièrement cynique et prémonitoire de ce qui attend Paris si on laisse faire les bétonneurs !

logue avec les riverains, hormis « vendez ou restez ! » et le sort des habitants de ces immeubles ne justifie ni relogement ni indemnisation de leur part pour trouble majeur de jouissance ou éventuel risque pour leurs personnes et leurs biens. Ceci pourrait illustrer la phrase du beau film de Stephane Brizé "La loi du

il y a eu et continue à y avoir un grand nombre de travaux en soirée, de nuit (22h-5h) mais aussi pendant les week-ends. Certains de ces travaux étaient parfois autorisés par la Préfecture et d'autres pas. Faudrait-il déployer une ban-

Faudrait-il déployer une banderole sur les deux immeubles de la rue Baillet et au centre du vaste chantier pour alerter

les sourds et les muets du quartier, pour tenter de faire bouger les choses, ou bien attendre l'évènement ou l'accident qui ne manquera pas de se produire...

Il semble que les grands se croient toujours au dessus des lois...

Christine Nedelec

RECTIFICATIF

En page 2 de notre précedent bulletin nous écrivions au sujet de la Samaritaine « ...LVMH (Bernard Arnault), également propriétaire de Conforama... ». Eh bien, non! le Groupe LVMH est bien propriétaire de la Samaritaine et du Bon Marché, mais Conforama a été la propriété de son grand concurrent PPR (aujourd'hui Kering) et a été racheté en 2011 par le groupe sud-africain Steinhoff International. Toutes nos excuses!

2 e ARRONDISSEMENT

18 RUE FEYDEAU

Au milieu d'un bel ensemble de maisons du 18^{ème} siècle en parfait état, celle qui fait le coin entre la rue Feydeau et la rue des Panoramas attire l'œil par sa dégradation avancée: pierres qui se délitent, carreaux remplacés par du papier huilé, huisseries « au bois », etc...

Un conflit familial est à la base de cette situation navrante qui perdure depuis 1984 et ce malgré de nombreuses interventions de la Mairie et des services du Ministère de la Culture.

Un « mauvais coucheur » s'oppose à la vente qui résoudrait ce problème. Son grand âge permet d'envisager cette





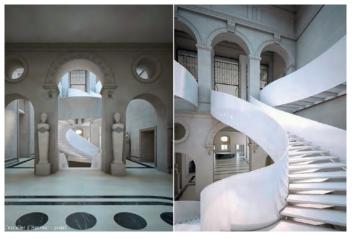
Rue Feydeau, coin rue des Panoramas solution, mais « quo usque tandem... » ?

Louis-Edmond Goupy

BIBLIOTHEQUE NATIO-NALE SITE RICHELIEU – PLUS D'ESCALIER!



Le Grand escalier de la BNF démoli



BNF - le nouvel escalier tout blanc

La conservation du grand escalier de Pascal étant de nature « hautement politique » selon la conservatrice des Monuments Historiques que nous avions consultée, nous sommes remontés à la source : les ouvriers du chantier. Eh bien, les vandales ont eu gain de cause : le grand escalier a disparu! De profundis...

Louis-Edmond Goupy

e ARRONDISSEMENT

RUBIK'S CUBE AU CENTRE CULTUREL MAROCAIN

Le projet du futur Centre Culturel Marocain programmé au 115 du boulevard Saint-Michel a reçu la bénédiction de François Hollande et du Roi du Maroc. Il prévoit un agencement de cubes pour remplacer un bâtiment-ateliers d'artistes de 1824 avec un rythme d'arcades au rez-dechaussée, datant de l'époque où le boulevard s'appelait encore la rue de l'Est, avant son élargissement sous le Second Empire. L'atelier en étage a vu défiler de nombreux artistes. Un immeuble d'habitation avec plusieurs appartements loi de 48 va être supprimé, sans que le propriétaire n'envisage d'autres logements pour les remplacer. La construction peut-être un peu sommaire en pan de bois plâtré et le manque d'entretien ou de valorisation du lieu, malgré l'absence de péril, n'ont pas



 ${\it Centre \ Culturel \ Marocain:} \\ b \^{a} timent \ actuel$



Centre Culturel Marocain : futur projet

suscité les foudres ou les regrets de la Commission du Vieux Paris. Pourtant ce bâtiment modeste a une certaine allure qui justifierait puisqu'il dure, qu'il perdure. Le grignotage de Paris ne cessera-t-il donc jamais ?

N'y avait-il pas moyen d'utiliser la structure du bâti ancien pour y accrocher une chrysalide contemporaine? Cette forme de provocation s'accompagne d'une incroyable platitude : autrefois, on entassait des loggias et d'immenses baies coulissantes, sur neuf ou dix niveaux. Aujourd'hui, on préfère les panneaux rectangulaires en camaïeu qui donnent aux façades l'aspect d'un Rubik's Cube. Ce n'est pas beaucoup plus raffiné. Et le rapport au contexte ne s'est pas amélioré non plus! On pourrait suggérer à l'architecte de faire un petit effort, en respectant les niveaux d'étage et la partition en soubassements, étages carrés et couronnement qui sont ceux de ses voisins, en suivant simplement l'article UG 11.3 qui reste valable dans tout Paris! Mais il est à craindre qu'il n'apprécie pas cette proposition qui banaliserait son chefd'œuvre en l'intégrant à l'alignement... Les images du projet montrent la volonté, au contraire, de s'affranchir des lignes de facades voisines. Le souci d'harmonie de la rue paraît une incongruité pour cette architecture de rupture, conventionnelle dans son bruparfaitement talisme. et décourageante

François Loyer



LIBRAIRIE "LA HUNE"

En février 2015, la nouvelle est tombée et a secoué tout le monde littéraire et intellec-

tuel parisien : la librairie "La Hune" fermait ses portes au 16, rue de l'Abbaye, et allait être remplacée par une librairie-galerie consacrée à la vente de photos bon marché. Les commentaires dans la presse, à la radio ou sur internet, ont été très négatifs : comment Gallimard pouvaitil fermer cette librairie phare de Saint-Germain-des-Près? Il faut reconnaître que son histoire est mêlée à toute la vie culturelle de ce quartier depuis l'après-guerre.

Installée en 1949 par son fondateur Bernard Gheerbrant au 170, Bld Saint-Germain, à proximité des cafés du Flore et des deux Magots, la librairachetée par Flammarion en 1976. Ce groupe intègre la maison Gallimard en 2012. Cette même année, au vu d'un chiffre d'affaires qui ne cessait de baisser depuis les années 2000, la société Madrigall, chargée de la gestion des biens Flammarion de Gallimard, décide de vendre les locaux du Bld Saint-Germain. Ceux-ci sont rachetés par un fonds de retraite, qui loue les lieux à la maison Louis Vuitton...

La Hune ne disparaît pas encore, elle est réinstallée au 16, rue de l'Abbaye, à proximité, dans des murs appartenant à la Ville de Paris, et bénéficie d'un loyer "préfé-



La Hune au 16 rue de l'Abbaye

rie a été le lieu de rencontre de nombreux auteurs, intellectuels et artistes, fréquentée par Sartre et Simone de Beauvoir, Barthes, Camus, Sagan... Doublée d'une galerie dès l'origine, Dubuffet, Duchamp, Magritte et Picasso ont exposé dans ses murs. En 1975, elle offrait 30 000 références de livres, que ce soit dans le domaine de la littérature, des sciences humaines ou des Beaux-Arts...

Cependant, peu à peu, des difficultés financières sont apparues et la librairie a été rentiel". Mais ce déménagement n'améliore pas la situation, la fréquentation contibaisser. Elle s'explique en partie par le fait que de nombreux clients sont désorientés et ne retrouvent pas le chemin de la nouvelle adresse, dans une rue moins passante, et par des facteurs plus généraux : la crise économique a fait baisser le pouvoir d'achat, tandis qu'apparaissent de nouveaux modes de vente, avec les sites à vocation culturelle comme Amazon, et les espaces littéraires créés dans les grandes surfaces. Avec un chiffre d'affaires en baisse de 33 % en trois ans, la décision est prise début 2015 : La Hune est mise en vente. Madrigall cède le droit au bail - et le nom mythique de La Hune au groupe Yellow Korner, créé en 2006 et qui a développé un vaste réseau, déjà international, de galeries consacrées à la vente de photos à des prix abordables.

La Hune nouvelle version offre un espace entièrement dédié à la photo, avec à côté du point de vente des tirages, une librairie offrant des livres sur ce même thème, et au premier étage, une galerie d'exposition des œuvres d'artistes reconnus. Le nom reste, mais est-ce encore la même activité ?

Colette de Wiljes



CHAMP-DE-MARS

Face à l'occupation quasipermanente du parc du Champ de Mars par la Ville de Paris, l'association des Amis du Champ de Mars a lancé une pétition : « Parc du Champ-de-Mars, une asphyxie programmée »

« Alors qu'un sondage révèle que 66 % de Parisiens réclament une ville laissant à la nature une place plus importante, alors que la pollution y atteint souvent des pics alarmants et que les espaces verts devraient y être protégés en priorité, le parc du Champ-demars est l'objet d'une politique résolument contraire.

Les Amis du Champ-de-Mars défendent ce jardin pour qu'il reste un lieu de bien-être accessible à tous. Son usage quotidien en fait un lieu de détente et de repos, de promenade, de jogging, de jeux en



Le Champ-de-Mars hors de toute invasion

plein air pour les enfants, de rencontres et de piquenique pour amis et familles. Ses dimensions et son emplacement central font de lui le premier vecteur de biodiversité de la capitale.

Avec 240 jours de présence événementielle (promotion de produit...), ce poumon vert devient un espace commercial qui ne répond plus à sa vocation première d'oasis urbain. La politique de rentabilisation croissante à laquelle il est soumis le met dangereusement en péril.

Au nom d'une véritable démocratie citoyenne, nous demandons une stricte limitation des emprises qu'impose la qualification du site comme espace de nature, ainsi que la garantie d'un usage partagé. Parce que nous souhaitons la réhabilitation du Parc du Champ-de-Mars et la préservation durable de ses espaces verts pour le bien-être de tous, parce que nos multiples interventions auprès de la mairie de Paris n'ont pas été entendues, parce qu'il nous semble inquiétant de se voir déposséder de lieux publics à des fins privés, nous appelons tous les Parisiens et tous ceux qui aiment le Champ-de-Mars à soutenir notre action. »

Pour signer la pétition, rendez- vous :

http://www.mesopinions.com/petition/nature-environne-ment/parc-champ-mars-asphyxie-programmee/14578

Les Amis du Champ de Mars

portes au monde de la cinéphilie, mais après les travaux indispensables à sa renaissance, suivie de près par les Monuments Historiques. Cela m'enchante car c'est dans cette salle délicieusement exotique que j'avais découvert, toute enfant, avec une émotion esthétique et sensible dont je me souviens comme si c'était hier, cette expérience protéiforme que l'on nomme si curieusement Cinéma.

Christine Nedelec



La Pagode en son Jardin

2°

E ARRONDISSEMENT

SACCAGE A L'OPÉRA DE PARIS

Billet de colère!

La nouvelle est tombée, les opposants au projet de destruction des loges du Palais Garnier ont été une fois de plus déboutés.

Dans un édifice classé, autorisation "verbale" de la DRAC pour "démonter" les cloisons (sachant qu'elles sont parties ni plus ni moins à la benne), puis autorisation "rétroactive" des travaux.

Il est important de rappeler que c'est pour permettre d'ajouter 30 sièges supplémentaires que ces travaux ont été entrepris et ainsi gagner environ 600 000 euros de plus par an pour combler un manque à gagner dû à une gestion "contestable". (Une enquête des services de l'État est d'ailleurs en cours à ce sujet). Je vous fais grâce au passage du coût des travaux! Je suis nulle en maths, mais à raison de 700 000 visiteurs par an, il suffit d'augmenter le prix du billet d'entrée de seulement 1 euro et la somme espérée sera plus qu'atteinte, sans mutiler l'œuvre de Charles Garnier.

Car outre les problèmes de sécurité qui risquent de se poser en raison du nombre plus important de personnes lors des représentations,

LA PAGODE – DERNIÈRE SÉANCE ?

C'est un conflit entre l'exploitant et la propriétaire des lieux qui a conduit à la fermeture de ce cinéma emblématique. La Pagode fut construite en 1896 par l'architecte Alexandre Marcel dans un pur style japonais flamboyant pour François-Emile Morin, le propriétaire

du Bon Marché. Devenue cinéma en 1931, elle avait rejoint le panthéon des cinémas d'art et d'essai et tout Paris s'y pressait. Louis Malle qui avait repris son exploitation dans les années 70, avait transformé la grande salle en deux salles plus modernes mais le charme du lieu en avait bien évidemment pâti. Dieu merci, la Pagode devrait rouvrir ses



Les loges de l'Opéra avant destruction

SOS PARIS nº96 - Mars 2016 ______



Les loges de l'Opéra après destruction

l'acoustique et la lumière vont se révéler inadaptées à la nouvelle configuration des loges. En plus, on veut insérer des rails métalliques dans de faux plafonds, pour permettre ensuite à des cloisons amovibles de moduler l'espace en fonction des besoins! Alors si de nos jours on peut faire n'importe quoi dans un des fleurons du Patrimoine National, on peut se demander à quoi servent les professionnels du Patrimoine. Je pense que ces faits dramatiques doivent interpeller les puristes, ceux qui sont respectueux et passionnés.

Quant aux associations de du Patrimoine, défense grandes ou petites, elles doivent se demander quel peut être leur rôle de nos jours, puisque malgré toutes les preuves avancées, elles sont systématiquement déboutées. Depuis le début de cette affaire, on parlait "des loges de la discorde"; on peut dire aujourd'hui que c'est "l'éloge mépris" envers Patrimoine et ceux qui le respectent!

Alexandra Sobczak http://urgencespatrimoine.blogspot.com

L'association Urgences Patrimoine d'Alexandra Sobczak fait le buzz sur les réseaux sociaux. Elle réussit en effet l'exploit d'attirer les jeunes et surtout de les mobiliser pour la cause du Patrimoine si peu aimée par ailleurs. Aussi l'alliance de SOS Paris et Urgences Patrimoine et le partage de nos forces et talents nous semble être une idée heureuse...

Vive la jeunesse et le patrimoine!

 $Christine\ Nedelec$

LES RÉSEAUX SOCIAUX AU SECOURS DU PALAIS GARNIER!

Les réseaux sociaux occupent de nos jours une place prépondérante dans notre vie quotidienne. Ils permettent la diffusion d'informations et d'images en continu et mettre ces réseaux au service du Patrimoine nous semblait être une évidence.

L'association Urgences Patrimoine est née grâce à eux et en moins de deux ans, est devenue une référence absolue en termes de communication.

C'est d'ailleurs pour cette raison, que nous avons été sollicités début novembre par le comité Garnier, afin de donner de la visibilité à la pétition rédigée par Sylvain Fort, suite à la mutilation sauvage des loges du Palais Garnier. Comme quoi, même une association de province, sans soutien, ni movens, peut jouer un rôle important s'agissant de la sauvegarde du Patrimoine. Même si, malgré les plus de 30 000 signatures, les cloisons sont malheureusement tombées. revanche, quelques publications largement diffusées sur nos pages, auront peut être permis le maintiens des plafonds de ces mêmes loges, dont l'avenir était incertain!

Les réseaux nous auront permis de devenir ce que nous sommes, mais ils nous auront permis surtout de donner un souffle nouveau à cette belle cause qu'est celle du Patrimoine.

Le Patrimoine était élitiste? nous l'avons rendu "populaire" et nous en sommes heureux, car désormais, un public bien plus large se sent concerné par ce sujet et de ce fait, devient plus réactif et impliqué.

Alors usons et abusons des réseaux sociaux!

"Un pour tous, tous pour le Patrimoine"!

Alexandra Sobczak Présidente Fondatrice d'Urgences Patrimoine

18-20 RUE DE NAVARIN : TRIPLE FAUTE D'ORANGE

Au départ, une opération immobilière concoctée dans le plus grand secret, mais que la maire du 9ème décide de porter à la connaissance d'une poignée de riverains: c'est le début de l'affaire Orange. Cette société veut quitter ses volumineux locaux (12 000 m²), tout en continuant son exploitation en sous-sol, et transformer le reste en logements, pour le céder ensuite à un promoteur. Sûr de son prétendu bon droit et de sa toute puissance, Orange a en réalité commis une triple faute.

Faute morale:

De 1926, date de la première construction du central téléphonique, à 1977, année de l'édification de la dernière extension, aussi imposante que laide, la parcelle a connu bien des avatars. La destruction du palais Bothorel, bijou architectural du XIXème siècle, n'étant pas le moindre. Pendant 50 ans, l'Adminisdes Postes Télécommunications, au nom de sa mission de Service public, a mutilé un quartier et un cadre de vie. Il est pour le moins choquant qu'Orange, héritier de cet ensemble immobilier en grande partie illégal, se soucie plus de la rentabilité financière de l'opération que de sa responsabilité citoyenne, sociale et

environnementale. En l'état, le projet n'est qu'une opération de spéculation immobilière bas de gamme.

Faute architecturale:

D'un point de vue architectural, le projet est consternant. La réhabilitation de la parcelle était une occasion historique de concevoir un projet intelligent, respectant le milieu urbain et les intérêts des riverains, tout en corrigeant certaines des erreurs du passé. Rien de tout cela. Aucune réflexion l'intégration dans le quartier, étude aucune d'impact concernant les nuisances collatérales, aucune innovation architecturale: on garde le « bunker » tel qu'il est, et on le bourre de logements. Au regard de la situation du hyper dense, quartier, congestionné, sans espace vert (0,24 m² /hab.), c'est le contraire de ce qu'il faudrait faire: aérer, dédensifier, verdir. innover.

Faute démocratique :

Le refus obstiné d'Orange d'associer les riverains à la réflexion sur l'avenir du cœur d'ilot n'est ni plus ni moins qu'un déni de démocratie. Autant que le projet luimême, la brutalité de la méthode indigne les habitants. La même faute est à imputer à la Mairie de Paris qui passe tous les arrondissements au rouleau compresseur de son programme idéologique : plus de logements,



le blockhaus d'Orange vu de la fenêtre d'un riverain

plus de mixité sociale. Pourquoi pas, mais à condition que le projet s'inscrive dans une vision équilibrée de l'aménagement urbain et soit co-construit avec les habitants, plus que légitimes à vouloir peser sur les choix qui influencent leur cadre de vie.

Face à ce constat, les habitants ont eu un réflexe citoyen. Dès le 3 juin 2015, ils se sont constitués en association (l'APBN *), et tentent maintenant de s'organiser pour défendre une autre approche, un autre projet, une autre méthode. Au XXI^{eme} siècle, aucun projet d'envergure ne peut voir le jour sans être accepté par ceux qu'il concerne directement.

Jean-Louis Droz, Président de l'APBN (*Association pour la Préservation du quartier Bothorel-Navarin) www.bothorel.wordpress.com

10° ARRONDISSEMENT

LE CANAL EST AU CHO-MAGE ET LES POISSONS EN VOYAGE

Chômage est le terme employé pour désigner l'assèchement et le nettoyage du canal Saint-Martin, des écluses 1 et 2 du bassin de la Villette aux écluses 7 et 8 de la rue du Temple. Cette seconde campagne du siècle après celle de l'hiver 2001-2002 a commencé le 4 janvier et se poursuivra jusqu'au début avril. Après ramassage des poissons (anguilles, brèmes, carpes, silures...) par une société spécialisée en pêche de sauvetage électrique, et leur rejet en amont dans le bassin de la Villette ou en aval dans le bassin de l'Arsenal, le vidage, curage et nettoyage du canal a pu commencer. Toutes boues, vases et détritus divers ont été raclés, enlevés et seront analysés.



Pêche miraculeuse Canal St Martin © Ghislaine Guérin



Surprises Canal St Martin © Ghislaine Guérin

Les véhicules (vélos, motos, scooters) ont été pris en charge par la préfecture de Police alors que Jean-Claude Decaux est venu récupérer ses nombreux Vélib'. Mais c'est surtout la réfection des écluses qui est importante. Des travaux de maçonnerie sont effectués pour restaurer les parois verticales et le radier (fond) des écluses, certaines culées de ponts et passerelles sont rénovées, les pierres d'escaliers usées remplacées. Les équipements techniques électriques et hydrauliques sont restaurés. Gageons qu'après s'être refait une beauté, notre cher canal sera plus respecté que par le passé par ses nombreux visiteurs.

Ghislaine Guérin

11 e ARRONDISSEMENT

STADE DE MENILMON-TANT

L'association "Sauvons Notre Stade" poursuit son action afin de défendre le caractère non constructible du stade de Ménilmontant, situé 49/53 bd de Menilmontant, et de maintenir sa destination d'espace de détente et de loisirs.

Elle a décidé d'attaquer en justice la Ville.

Pour mémoire, nous vous rappelons que La Mairie du XI^e arrondissement souhaite construire sur ce terrain et sur une parcelle contiguë: un point de rassemblement des encombrants, (déchèterie?), 85 logements et un gymnase clos, en lieu et place de l'actuel terrain ouvert en plein air et en libre-service, permettant la pratique de plusieurs sports et offrant un lieu de détente et de loisirs à la population voisine.

Ce projet va accroître la densité démographique de l'arrondissement le plus densément peuplé de Paris, le XIème arrondissement et augmentera l'effet de dôme de chaleur provoqué par l'important peuplement des arrondissements centraux auquel participe le XIe arrondissement, comme l'a mis en évidence une étude financée par la Ville de Paris.

L'association va poursuivre son combat sur le plan judiciaire contre le projet de la Mairie du XI^{ème} arrondissement et a contacté plusieurs élus de l'arrondissement et a souligné que dans le XVIII^{ème} arrondissement, le Maire avait souhaité élever près de 60 logements sur le stade Championnet, mais que face à la vigoureuse réaction de la population concernée, il a décidé de classer ce terrain

en Zone Urbaine Verte inconstructible.

Un combat similaire a également lieu dans le XII^{ème} arrondissement , stade Léo Lagrange, où la mairie a un projet de construction de logements. Ces différents combats montrent la volonté de la Ville d'urbaniser les espaces de détente et de respiration que constituent ces terrains d'éducation physique.

Marie-Thérèse Dides, présidente de "Sauvons notre stade"

LES ARENAS SE MULTIPLIENT

Trois mois après la renaissance du Palais Omnisport de Paris Bercy, devenu à grande notre surprise "AccorHotels Arena", conçu par l'architecte Daniel . Vaniche, la Ville de Paris va se doter, d'ici à 2021, d'une autre aréne d'au moins 7 000 places, à proximité du premier équipement parisien et du parc de Bercy dans le 12^{ème} arrondissement, ceci pour "répondre aux attentes et aux besoins exprimés par les clubs sportifs, notamment de handball, de basket, et par les fédérations pour l'organisation des grandes compétitions."

Mais est-ce bien aux contribuables parisiens de construire pour des clubs privés de tels équipements et qui plus est dans Paris intra muros?

D'abord envisagé sur la halle Carpentier au travers d'une opération de destructionreconstruction, la mairie de Paris a estimé qu'"il sera plus pertinent de l'implanter dans le 12^{ème} arrondissement, afin de constituer un pôle attractif d'équipements, dans un cadre arboré et à la jonction de nombreuses lignes de transports en commun." Avant d'ajouter : "Cela permettra aussi à la halle Carpentier de continuer à être un lieu central (?) de rassemblement pour les pra-

tiques amateurs". En effet nos enfants et étudiants peinent grandement à trouver place dans le système sportif municipal!

La municipalité parisienne en lien avec la mairie du 12^{eme} arrondissement devrait lancer dans les prochains mois un appel d'offres pour un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

 $Christine\ Nedelec$



ARRONDISSEMENT

ERRATUM

Toutes nos excuses : « Les Tours Duo de Jean Nouvel approvées par le Conseil de Paris », était un article signé Christine Nedelec et non Marie Karel.



ARRONDISSEMENT

TOUR TRIANGLE : PER-MIS A L'ÉTUDE

Le groupe Unibail-Rodamco a déposé la demande du permis de construire de sa « tour Triangle » à la Porte de Versailles, fin décembre 2015. Elle concerne la deuxième version du projet conçu par les architectes suisses Herzog & de Meuron, avec ajout d'un hôtel 4 étoiles (initialement présent, puis retiré du projet car trop coûteux...).

Ce projet d'une barre gratteciel de 180 mètres de hauteur sur 200 de long, fait l'objet, depuis des années de très nombreuses contestations de multiples formes (auxquelles notre association a participé, associée au Collectif contre la tour Triangle) et d'un vote défavorable au Conseil de Paris en octobre 2014, pour finalement être adopté, dans sa deuxième version, le 30 juin 2015.

Herzog & de Meuron sont les architectes de la tour triangulaire Roche, à Bâle (178 m. 41 étages, 500 millions de francs suisses), inaugurée le 19 septembre dernier, le plus haut bâtiment de Suisse, conçu pour dépasser de 50 mètres la Prime Tower à Zurich (rivale sur le plan économique de Bâle). Le projet de Herzog & de Meuron y est là toutefois bien plus ambitieux que celui envisagé pour Paris : Bâle n'aura pas seulement la première « tour triangle » (détestée par ses habitants, là-bas aussi). Les bâlois auront en plus, accessoirement, dès 2021, leur « tours Duo », avec l'achèvement de la tour jumelle de la première (205 m), en forme de triangle également, ce deuxième bâtiment étant en cours de construction.

Dans la course à la hauteur et à la folie des grandeurs, Paris ne pouvait laisser une ville provinciale d'un petit pays voisin lui passer devant!

Marie Karel

TOUR TRIANGLE: CALENDRIER ADMINISTRATIF

Malgré le dépôt du permis fin décembre 2015, le dossier ne sera accessible au public, à la Direction de l'Urbanisme de Paris, qu'une fois le permis accordé et non plus dès l'instruction comme c'était le cas auparavant, la période d'instruction doit durer 6 mois environ. Entre temps, une Enquête d'Utilité Publique devra être organisée par les Services de la Ville de Paris, sans doute à la veille des vacances d'été 2016 ainsi que la mairie l'affectionne... Un mois dans la course qui précède les vacances, pour digérer un dossier de cette ampleur et donner ses remarques sur les registres d'enquête de la mairie du 15° : cela s'appelle la « Concertation »...

Le "Collectif contre la Tour Triangle" prévoit quant à lui d'engager un recours contre le Permis de Construire.

Rappelons que SOS Paris avec le "Collectif contre la Tour Triangle" est aussi en procès contre la Ville au sujet de la "révision simplifiée du Plan Local d' Urbanisme de Paris du Parc des expositions de la Porte de Versailles; ce recours doit être purgé avant de pouvoir déroger aux règles de plafonnement parisien fixé à 37 mètres de haut sur ce secteur et pour construire un immeuble de 180 mètres de haut ; la procédure est en appel et la date d'audience n'a pas encore été fixée par la Cour d'appel du Tribunal Administratif de Paris, ce dossier concerne également la Cour Européenne.

Rappelons que lors des primaires UMP des élections municipales 2014, un sondage pointait du doigt une nette opposition à la Tour Triangle : 63% des personnes consultées étaient contre. Nous appelons donc tous les opposants à se mobiliser, en communiquant sans cesse sur les réseaux sociaux, en attendant les autres actions que nous souhaitons organiser.

Rappelons aussi que l'hostilité à ce projet est grandissante. La réunion de présentation du projet par Unibail en fin d'année dernière en conseil de quartier avait été particulièrement houleuse et le public très énervé, avait conspué sans retenue le responsable d'Unibail : ses belles images sur papier glacé faites pour les investisseurs ne trompent plus personne...

Le Collectif contre la Tour Triangle est constitué des associations Loi 1901 "ADAHPE", "SOS Paris", "Monts 14", "ACTEVI... touche pas à mon ciel" et "JEUNES PARISIENS DE PARIS"

16

e ARRONDISSEMENT

SERRES D'AUTEUIL : UN ESPOIR ?

Grâce à l'ordonnance de référé rendue par le TGI (Tribunal de Grande Instance) de Paris le 18 décembre dernier, tous les défenseurs du Jardin botanique des Serres d'Auteuil ont passé de belles fêtes de fin d'année!

Déposé le 30 septembre dernier par deux héritières de



Serres chaudes vidées de leur collection, il était temps d'arrêter la FFT!

Jean-Camille Formigé (l'architecte du jardin inauguré en 1898), ainsi que l'Association Jean-Camille Formigé, ce référé accompagnant un recours au fond demandait l'arrêt immédiat des travaux de la FFT (Fédération Française de Tennis). Ce qui leur a été accordé pour 3 mois maximum, avec astreinte pour la FFT, le temps que puisse s'engager la procédure au

Le recours comme le référé sont basés sur le droit moral et la propriété intellectuelle, les héritières du grand architecte aussi connu en son temps que Baltard ou Eiffel faisant valoir que la construction d'un stade de tennis de 5 000 places dénaturerait à tout jamais les lieux, et porterait atteinte à l'intégrité du chef d'œuvre de leur ancêtre. Leur avocat maitre Philippe Zagury s'est réjoui comme nous tous de ce jugement « extrêmement rare en matière de protection d'une œuvre d'architecte". Le calendrier du recours au

Pendant ce temps, la pétition continue :

iusqu'à l'automne suivant.

fond a été fixé par le TGI dès

le 26 janvier, et se déroulera

durant les mois qui viennent

www.petitions24.net/serresda uteuil

Lise Bloch-Morhange, porte-parole du Comité de soutien des Serres d'Auteuil

UN AVENIR POUR LES BATIMENTS A L'ABANDON DANS LE BOIS DE BOU-LOGNE ?

Une lettre envoyée aux habitants du 16ème arrondissement nous apprend qu'un « Appel à idées » a été lancé auprès de professionnels (qui sont-ils ?) « pour imaginer le devenir de lieux d'exception qui appartiennent à la Ville de Paris - l'objectif est de les ouvrir davantage aux parisiens, en diversifiant les activités qu'ils



 $Ch \hat{a} teau\ de\ Bagatelle$

accueillent ».

Six de ces lieux se trouvent dans le Bois de Boulogne :

- L'Orée du Bois, route de la Porte des Sablons à la Porte Maillot.
- Château de Bagatelle, sous terrasses et Trianon, route de Sèvres à Neuilly.
- Les Jardins de Bagatelle.
- Caserne des Gardes, chemin des Gravilliers.
- Pompe à feu, route de Sèvres à Neuilly.
- Buffet du Pré Catelan, chemin de la Croix Catelan.

Si certains d'entre eux sont quasiment laissés à l'abandon depuis des années et gagneraient à trouver une utilisation intelligente, en particulier l'Orée du Bois, triste ruine en bordure du bois, en revanche l'utilisation du Château, des Terrasses et du Trianon ainsi que du Jardin lui-même de Bagatelle à des fins mercantiles, serait navrante. C'est encore l'un des rares endroits de Paris à peu près préservé et le témoignage unique à Paris de ces grands parcs à l'anglaise, où la nature est à la fois élégamment sauvage et savamment domestiquée d'ailleurs les paons qui s'y sont multipliés de façon incroyable l'ont bien compris.

Christine Fabre

DEUX RUES INTÉRES-SANTES DANS LE XVIÈME ARRDT

1 - Rue Mallet-Stevens

Cette courte voie en impasse (à l'angle de la rue du Docteur Blanche) est célèbre parce qu'elle est bordée de bâtiments conçus par Robert



Rue Mallet-Stevens

Mallet-Stevens, notamment aux numéros 9-12 avec une propriété multifamiliale achevée en 1927.

Il s'agit d'une œuvre importante du mouvement moderne, organisée pour créer des volumes qui se développent en avancées, en terrasses, façades et autres effets qui font que chaque appartement est unique.

Architecte, décorateur, concepteur de meubles et de boutiques, d'aménagements intérieurs et de décors de cinéma, Robert Mallet-Stevens est l'un des principaux acteurs de la rénovation de l'architecture et des art décoratifs en France. Auteur d'édifices majeurs comme la villa Noailles à Hyères, la villa Cavrois à Croix ou les hôtels particuliers jalonnant la rue qui porte son nom à Paris, Robert Mallet-Stevens occupe une place aussi emblématique que singulière dans l'histoire de l'architec-ture moderne. En France, entre le début des années 1920 et le tournant des années 1930, la notoriété de l'architecte n'a d'égale que celle de Le Corbusier. A sa mort en 1945, son œuvre tombe dans l'oubli jusqu'au milieu des années 1970, époque à partir de laquelle ses réalisations vont trouver un second souffle. Exemple en 2005, avec l'impressionnante rétrospective qui lui est consacrée par le Centre Pompidou comme une preuve de la variété de l'itinéraire et des projets de Mallet-Stevens,

Mallet-Stevens, notamment l'une des figures majeures de aux numéros 9-12 avec une la rue Mallet-Stevens.

2 - Rue Ribera

La rue est traçée en 1822 et prend le nom de rue Ribera en hommage à José de Ribera, peintre espagnol du XVII^{ème} siècle.

Cette rue est essentiellement constituée de beaux immeubles de rapport, construits en majorité par l'architecte Jean-Marie Broussard en 1894. L'une des réalisations les plus connues de cet architecte représentatif du renouveau décoratif en architecture préludant l'Art Nouveau, aux numéros 41 à 45 rue Ribera : Escalier de bois au n° 41 et vestibule avec mosaïque au sol. Au n°45 pastiche des Chevaux du Soleil de l'Hôtel de Rohan. Comment choisir parmi ces huit immeubles, construits entre 1896 et 1916 par l'architecte Boussard, celui qui serait le plus éclectique? Chacun d'eux est comme l'archétype du style. On y trouve un mélange des



aujourd'hui considéré comme Vestibule au 43 rue Ribéra

ordres utilisés à « contresens » et alternés avec des cariatides ou des atlantes. D'autres cariatides sont montrées de profil. Des balcons viennent perforer les frontons des fenêtres et, dans un jeu de courbes et contre-courbes, font référence au Baroque italien. Un bas- relief vient effacer une fenêtre. Quelques sphinges côtoient des femmes perchées sur un bénitier. Que ce soit l'une ou l'autre de ces façades c'est un ravissement pour les veux, où les déclinaisons de décors sont plus somptueux les uns que les autres.

La paroisse Saint-Georges des Roumains au 38 rue Ribera

D'abord Foyer Roumain Gréco-Catholique ouvert en février 1947, puis en 1948 Eglise Gréco-Catholique Roumaine, supprimée la même année par les autorités communistes en Roumanie, en 1954 est créé la paroisse Saint-Georges des Roumains qui suit la tradition orientale avec des célébrations en roumain. Durant la période communiste les difficultés ne manquent pas.

Après la chute du régime communiste en Roumanie, le fondateur P. George Surdu revient à Paris en 1991 et les activités liturgiques et culturelles reprennent à la paroisse Saint-Georges.

De nombreuses icônes sont réalisées en 1991-1992, qui sont souvent très belles. La diaspora gréco-catholique roumaine est assez importante, particulièrement après l'adhésion à la communauté européenne de la Roumanie.

Nicole Jacquemont



Iconostase de la chapelle St-Georges des Roumains

UN BOIS DE BOULOGNE TRÈS CONVOITÉ



Square Parodi (Google Earth)

Le Maire et les Présidents d'associations n'ont pas manqué d'appeler au respect du patrimoine qui nous a été légué et qu'il est de notre devoir de transmettre aux parisiens : le Bois de Boulogne, mis à sac depuis l'élection de Madame Hidalgo.

Citons par exemple, en marge de ce projet de construction, en mars 2016, du village d'Algecos sur la chaussée des Fortifications, espace vert boisé classé,

- l'installation, en 2014, d'un cirque avec 10 caravanes (en réalité, 21 caravanes, 3 camions...) square Parodi, partie intégrante du Bois de Boulogne, en zone boisée classée,
- la coulée, en 2015, d'une dalle de béton de plusieurs milliers de m² sur la pelouse de Bagatelle pour héberger le Cirque du Soleil,
- le projet d'installation, depuis 2013, d'une aire de stationnement de caravanes à proximité de l'hippodrome de Longchamp,
- le projet de construction, depuis 2013, de multiples immeubles sur la coulée verte (depuis la Porte d'Auteuil jusqu'à la Porte Dauphine) sur une zone boisée classée,
- le projet, depuis 2013, de destruction de la perspective Foch classée avec implantation d'un hub de bureaux en lieu et place de l'actuel et magnifiquement boisé terre-plein, classé zone verte,

• et autres projets à venir et encore inconnus.

Autant d'espaces en moins pour les activités récréatives, sportives, les lieux de promenade des parisiens, tous espaces publics qui sont, de fait, privatisés par la Mairesse; ceci en opposition complète avec la charte du Bois de Boulogne, signée par Monsieur Delanoë le 26 avril 2003.

Extrait du Blog AVOPMD

https://avqpmd.wordpress.com/2016/02/08/une-foule-a-la-mairie-du-xvieme-en-reponse-aux-algecos-mau-noury-nouvelle-atteinte-au-bois-de-boulogne/

CREATION D'UN CENTRE D'HEBERGEMENT

Sur l'emplacement des anciennes fortifications en lisière du Bois de Boulogne, l'Etat a décidé d'implanter un centre d'hébergement des sans-logis et migrants. Il s'agit en principe d'installations provisoires prévues pour une durée de 5 ans mais l'expérience de bâtiments comparables dans le Bois de Vincennes a démontré le caractère illusoire de ce genre de promesse de « provisoire ».

Ce projet suscite une très forte opposition des parisiens et du Maire du 16° arrondissement. Une pétition a déjà recueilli des dizaines de milliers de signatures.

Certes le logement des sansabris est un problème majeur qui ne nous laisse pas insensibles et les architectes ont fait un effort louable (mais était-ce possible ?) pour essayer d'intégrer leurs bâtiments dans le site.

Cependant, ce projet est inacceptable en ce lieu et appelle trois remarques :

1º Il constitue une atteinte à l'intégrité du Bois de Boulogne, site classé, dont nous avons cité à de multiples reprises le caractère inviolable.

2º La Commission des Sites consultée a donné un avis favorable (11 pour, 5 contre, 6 abstentions) mais sa décision a tenu compte principalement du caractère social et politique de ce dossier sensible alors que ce n'est pas de sa compétence.

3° L'ABF et l'Inspecteur des Sites qui semblaient ne pas avoir la liberté nécessaire pour exprimer clairement leur opinion se sont cantonnés dans une prudente absence d'avis! Quant au représentant des écologistes il s'est fait l'avocat d'un projet qui porte atteinte au Bois de Boulogne! Cette affaire illustre le caractère illusoire des protections dès lors que l'État veut passer en force.

 $Nicole\ Jacquemont$



Centre d'hébergement "temporaire"



ARRONDISSEMENT

UN PONT ET UNE PASSE-RELLE POUR LA ZAC CLI-CHY-BATIGNOLLES

Du côté sud-ouest du Parc Martin Luther King, les travaux sont déjà en cours pour un pont et une passerelle qui, au-delà du faisceau ferré Saint-Lazare, lieront le quartier Saussure avec la ZAC Clichy-Batignolles dès 2017. Marc Mimram, spécialiste des passerelles dont celle de Solférino construite en 1999, en a imaginé une autre de 116 m de long sur 6 de large dotée d'un jeu de rampes pour les vélos et les personnes à mobilité réduite, avec une petite placette végétale du côté Saussure, site



Passerelle Batignolles © Marc Mimram

d'un futur collège. (Oui, c'est ce même architecte qui a été choisi pour le court de Roland-Garros dans les Serres d'Auteuil, lui aussi construit tout en courbes d'aluminium et verre!).

Quant au pont, les architectes de WilkinsonEyre (Londres) ont gagné le concours en proposant une circulation à double sens avec vitesse limitée à 30 km/h, reposant sur deux piles d'acier en forme de V implantés sur les quais C et E de la Gare Pont Cardinet.

Corinne LaBalme

20° A

ARRONDISSEMENT

FIN DU PATRONAGE SAINT-VINCENT DE PAUL

Il y a quelques mois, quand les barricades colorées de ce foyer de travailleurs migrants, installé depuis 1975, au 23 rue du Retrait, ont été enlevées, les riverains ont découvert, étonnés, un beau bâtiment du XIX en en bon état avec ses garde-corps en fonte classés. Les associations et habitants du quartier se sont mobilisés, ont alerté la mairie et déposé un dossier.

Hélas il était trop tard, les travaux de démolition avaient commencé et les plans d'un ensemble moderne avaient été votés. Bientôt il ne restera rien de l'ancien immeuble et nous verrons une structure en béton et verre...

Aujourd'hui seule une partie des garde-corps a été récupérée par un peintre voisin du bâtiment, qui les stocke dans la cour de son atelier, en espérant trouver quelqu'un qui puisse leur donner une nouvelle vie...

Ghislaine Guérin



23 rue du Retrait avant démolition



Démolition commencée

URBANISME

"LE MAIRE DU PALAIS"

Les instances qui veillent sur le patrimoine ou le cadre de vie des Parisiens mènent un double jeu devant lequel nos associations, qui poursuivent les mêmes buts, ne peuvent que manifester leur inquiétude. En dépit de la consultation sans cesse proclamée des citoyens, que constatons-nous?

D'un côté:

- un Maire de Paris qui exige une augmentation de ses pouvoirs au détriment du Préfet de Région ;
- des conseils de quartier dont les demandes concernant le patrimoine ne remontent jamais au-delà du Maire d'Arrondissement;
- des sondages d'opinion dont il n'est pas tenu compte ;
- des projets imposés au nom de la mixité sociale qui aboutissent à créer de nouveaux ghettos au lieu d'absorber ceux qui existent déjà;
- une Loi Patrimoine, en cours d'examen par les Chambres, qui portera le coup de grâce aux dispositifs existants en les remplaçant par un label "cité historique", décerné par les

communes ou l'autorité compétente pour le PLU. Or, l'expérience a montré que ce document peut être modifié à tout moment lorsqu'il s'agit de bâtir ou densifier, serait-ce au prix de la disparition de bâtiments protégés ou simplement d'un intérêt patrimonial avéré. Cerise sur le gâteau, cette loi prévoit une dérogation possible aux règles en matière de construction "afin de favoriser la qualité architecturale". On voit se profiler à l'horizon les tours géantes et autre projets "coup de poing".

De l'autre:

• une Commission du Vieux Paris, soi-disant indépendante mais dont les avis ne sont pris en considération que s'ils sont

conformes aux desseins de l'Hôtel de Ville :

- des Architectes des Bâtiments de France, autrefois interlocuteurs privilégiés des Associations, qui ne donnent plus de rendez-vous sous prétexte qu'ils sont débordés;
- des dossiers de demande de permis de construire qui ne peuvent plus être consultés



Y a-t-il trop de pouvoir dans ce palais ?

avant d'être "instruits", c'est à dire trop tard pour envisager des modifications en amont, en intervenant auprès des concepteurs de projet ;

• des recours au Tribunal Administratif (malgré leur coût) souvent gagnés en première instance mais régulièrement perdus après avoir été jugés par la Cour d'Appel ou le Conseil d'État.

Bref, le paravent d'une participation démocratique accrue

cache une dérive monarchique dont les associations font les frais. Elles gênent. On voudrait bien les museler. On s'y emploie avec un certain succès, hélas! Mais ces sombres perspectives ne nous décourageront pas. Il nous reste des armes: les campagnes de presse, l'utilisation intense des médias modernes pour mobiliser l'opinion et... la fidélité de nos adhérents!

Louis-Edmond Goupy

RÉFORME UNILATERALE DU STATUT DE PARIS ET FUSION DES ARRONDISSEMENTS CENTRAUX

La maire de Paris a soumis le 15 février au Conseil de Paris son projet de réforme du statut de la capitale. Après un débat houleux, le Conseil l'a adopté dans l'après-midi. Le projet doit, pour entrer en vigueur, passer devant le Parlement et le Sénat. La quasi-totalité des conseillers Les Républicains de Paris ont dénoncé une "manipulation électorale grossière" en accusant Anne Hidalgo de "revoir la carte électorale dans la perspective des prochaines élections à Paris et d'affaiblir la droite et le centre, tout en supprimant une réalité historique multiséculaire". La maire a répondu que l'équilibre politique sera maintenu...

Trois grands axes sont proposés:

La fusion des arrondissements

La maire veut regrouper en un seul conseil d'arrondissement les quatre conseils des Ier, $\Pi^{\rm eme}$, $\Pi^{\rm eme}$ et $\Pi^{\rm eme}$ arrondissements. Cela ne veut pas dire que ces arrondissements disparaissent. Il y aura toujours 20 arrondissements, 20 mairies, mais seulement 17 maires.

Le transfert de compétences de l'État vers la ville

Actuellement certaines décisions concernant la Ville relèvent de la Préfecture de Police. Anne Hidalgo veut récupérer ces pouvoirs dont les mairies françaises disposent mais dont Paris, en tant que capitale, est dépossédée. Parmi ces compétences figurent la direction du personnels en charge du contrôle du stationnement, le choix du montant des amendes ou encore la maîtrise des décisions en matière de circulation.

La fusion de la Ville et du Département

Anne Hidalgo souhaite enfin que la ville de Paris et le Département ne fassent plus qu'un. Aujourd'hui Paris est à la fois une commune et un département avec deux budgets distincts. En les regroupant, Anne Hidalgo espère rationaliser l'organisation administrative de Paris.

Ces propositions présentées au Conseil de Paris devront passer par l'adoption d'une loi au Parlement et par le Sénat pour devenir concrètes. Yves Pozzo di Borgo, Sénateur LR de Paris, a déjà promis que le Sénat ne serait pas "une simple chambre d'enregistrement". Belles batailles en perspective...

Jan Wyers

Pour plus de détails :

http://www.rtl.fr/actu/politique/fusion-des-arrondissements-et-reforme-du-statut-de-paris-ce-que-anne-hidalgo-veut-changer-et-pourquoi-7781897751

Pour les commentaires des Républicains :

http://www.lejdd.fr/JDD-Paris/La-tribune-des-elus-Les-Republicains-de-Paris-contre-la-reforme-des-arrondissements-772763

Pour la propagande de la Mairie :

http://www.paris.fr/actualites/comprendre-le-projet-de-modernisation-du-statut-de-la-ville-de-paris-3224

LE POINT SUR L'ENTRETIEN DES LIEUX DE CULTE PARISIENS

Il y a quelques mois (Bulletin n° 94 de juin 2015) nous avons souligné l'insuffisance du budget de 80 millions d'euros que la ville de Paris a décidé d'affecter aux travaux à réaliser dans les 96 édifices religieux qui sont sa propriété, parmi lesquels 46 monuments historiques (ce qui oblige l'État à participer aux travaux à hauteur de 30 %). Chaque année, deux ou trois nouveaux édifices sont classés, comme récemment la Basilique Sainte-Clotilde (7°) et Saint-Jean-Baptiste-de-Belleville (19°). Les prochains classements devraient concerner notamment Saint-Laurent (10°), Sainte-Marguerite (11°) et Notre-Damedu-Travail-de-Plaisance (14°).

Depuis juin dernier, nous avons pu admirer le ravalement de la façade de Saint-Merry (4°), le ravalement (et le toit) de l'église réformée de la rue Roquépine (8°) ou la purge extérieure à Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux (4°) (à la suite d'une chute de pierre il y a 15 mois). Nous évoquerons seulement pour mémoire la rénovation des vitraux de la Sainte-Chapelle, la restauration de la coupole du Panthéon et le ravalement de la Basilique Saint-Denis car cela ne relève pas du budget de la ville de Paris, mais cela montre aussi que l'État sait parfois prendre ses responsabilités.



Eglise ND du travail de Plaisance

Nous savons aussi que de gros chantiers sont en cours à Saint-Médard (5e) (façade sud et deux chapelles) à Saint-Germain-des-Prés (6e) (avec l'aide d'un mécénat) et à Eglise St-Vincent de Paul

Saint-Germain-de-Charonne (20°) (8,5 millions de travaux au moins, avec fin des travaux prévue courant 2016). Mais ce sont essentiellement des chantiers décidés par l'ancienne mandature. Nous mentionnerons aussi, pour mémoire, des petits chantiers en cours, en partenariat avec des mécènes privés : à Saint-Germain l'Auxerrois (1^{er}) (électricité) à Saint-Sulpice (6^e) (restauration de peintures murales d'Eugène Delacroix de la Chapelle des Saints Anges) à Saint-Vincent de Paul (10°).

Le « Plan Eglises » de la ville de Paris a été présenté en octobre dernier à la Commission du Vieux Paris. Le représentant de la ville a souligné les 3 axes principaux de l'action de la ville (action coordonnée avec le diocèse et les mairies d'arrondissements) : sécuriser, sauvegarder et transmettre. Partout, la priorité, c'est « le clos et le couvert » ce qui parait évidemment fondamental.

Le représentant de la ville a aussi évoqué la diversité du patrimoine religieux de la ville dont certains édifices datent de plusieurs centaines d'années (à l'image par exemple de Saint-Germain-des-Prés qui a récemment fêté son millénaire) tout ceci entrainant bien sûr des contraintes spécifiques lors du lancement de certaines restaurations. La ville de Paris a confirmé une fois de plus qu'elle affecte 80 millions d'euros pour les travaux dans les lieux de culte parisiens pour la mandature 2014-2020, à quoi il faut ajouter une participation de l'Etat de 11 Millions d'euros qui nous parait peu si l'on tient compte du nombre d'édifices classés, et un espoir de mécénat d'environ 20 millions d'euros.

Sur les 80 millions de la ville, 47 millions ont été affectés fin 2014 pour de très gros travaux à effectuer, notamment à Saint-Eustache (1er) (ravalement) à Saint-Louis-en-l'Île (4e) à Sainte-Marie-Madeleine (8°) (corniche droite en priorité) à Saint-Augustin (8e) (façade) à Saint-Philippe-du-Roule (8e) (couverture) et à Notre-Dame-de-Lorette (9°) (chapelle du baptistère, voir bulletin 95), en partenariat avec le World Monuments Fund. Or, force est de constater que les travaux n'ont toujours pas commencé et qu'ainsi le « plan-églises » prend du retard, comme nous avons pu le craindre il y a plus de 6 mois.

Outre les 47 millions d'euros affectés à fin 2014, 20 millions sont prévus pour 6 ans pour les travaux urgents. Nous savons au surplus que fin 2015, de nouvelles affectations auraient été décidées concernant notamment la Cathédrale Sainte-Croixde-Paris des Arméniens Catholiques (3°) Saint-Gervais-Saint-Protais (4e) (clocher) et Saint-Pierre-de-Montrouge (14e). Ainsi,



Eglise St-Merry pendant le ravalement





Eglise réformée du Saint-Esprit



Eglise ND des Blancs

la presque totalité du budget promis pour 6 ans, serait déjà affecté, tout en étant loin d'être dépensé dans les faits...

En effet, ce qui nous préoccupe le plus, c'est le

retard pris dans le lancement des travaux qui a pour conséquence que très peu a été dépensé à ce jour ; cela laisse même supposer que certaines fins de chantiers seront probablement payées par la mandature suivante, ce qui n'est en principe pas le but recherché.

On peut aussi s'inquiéter que, faute de budget disponible, rien ne soit prévu prochainement pour Saint-Christophe-de-Javel (15e) et pour Saint-Pierre-de-Chaillot (16e) (ravalement) édifices considérés comme des « cas alarmants » selon les termes mêmes du diocèse, ou encore pour Saint-Roch (1er) (vitraux) pour Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux (4e) (façade) pour Saint-Séverin (5°) (fresques) et pour Sainte-Clotilde (7°) (fresques) sans compter beaucoup de ravalements extérieurs et intérieurs à effectuer.

Il est important, par ailleurs, de souligner la fragilité de certains édifices (du fait de galeries souterraines proches ou de cours d'eau) comme notamment à Saint-Louis-en-l'Île (1er) à Saint-Eustache (1er) à Sainte-Marie-Madeleine (8e) à Notre-Dame-de-Lorette (9e) et à Saint-Joseph-Artisan (10e) ce qui, à terme, est vraiment préoccupant. Enfin, à la lumière d'évènements récents, mentionnons, pour mémoire, la nécessité de renforcer la sécurité des lieux de culte et ce que cela risque de coûter.

A l'heure où de plus en plus d'associations et de fondations se mobilisent (mais le mécénat n'interviendra jamais qu'à la marge, sur le plan financier), à l'heure où Denis Tillinac a lancé l'été dernier une pétition pour défendre l'intégrité des édifices chrétiens, à l'heure où nous apprenons, via La Tribune de l'Art, le refus du ministre de la culture de remettre, d'ici fin 2016, un rapport au parlement sur « les axes de sauvegarde de notre patrimoine religieux », et enfin à l'heure où certains commencent à se demander s'il ne faut pas modifier la Loi de 1905, il serait important que la ville de Paris, consciente de ses responsabilités et forte de ses architectes et techniciens talentueux, non seulement respecte les délais prévus pour les travaux promis, ce que nous espérons fort, mais aussi accepte d'augmenter sensiblement les budgets affectés à l'entretien des lieux de culte parisiens qui sont de précieux témoignages de l'histoire architecturale et patrimoniale de Paris et de notre pays.

Régis de Savignac

SOS PARIS nº96 - Mars 2016

RÉINVENTER PARIS?

Réinventer Paris, c'est la Mairie qui le dit, mais à quel prix ?

Le 3 février, Anne Hidalgo présentait les lauréats de l'opération Réinventer Paris, l'un des plus importants projets d'urbanisme de sa mandature, selon la mairie.

Il s'agissait par le truchement d'un appel à projets urbains et innovants (APUI) de réinventer, transformer, ou donner une seconde vie à 23 sites parisiens. 815 candidatures du monde entier avaient répondu à l'appel municipal de novembre 2014. Un jury, composé d'élus de la majorité et de l'opposition et d'experts internationaux a désigné les 22 lauréats parmi les 75 projets retenus. Seul l'hôtel particulier de l'avenue de Villiers n'a pas trouvé de projet à la hauteur.

Cette procédure « innovante » et surtout extraite du « carcan » des marchés publics permettrait de gagner du temps avec des montages opérationnels différents mieux liés aux attentes de la société civile sous réserve... France Domaine a validé le financement de ces projets qui représentent 1,3 milliards d'investissements privés avec 565 millions d'€ de recettes pour la ville grâce aux ventes des bâtiments et terrains.

Le critère du moins disant n'a pas été le plus opérant : seuls 8 des 22 projets étaient les moins chers ; espérons qu'il n'y aura pas comme d'habitude dépassement ou doublement des coûts surtout pour les opérations publiques. 1 341 logements dont 675 logements sociaux seront ainsi créés, mais sur les mirifiques 22 000 m² de surfaces plantées, seules 4 000 m² seront de pleine terre, le reste hors-sol, toitures et murs. Cela n'empêche que la transition écologique et l'agriculture urbaine soient sur la sellette et il est vrai que sur le papier tous les projets ruissellent de verdure...

Outre la volonté verte, les dossiers proposent un monde de bienveillance avec le souci d'articuler un comment vivre ensemble, c'est heureux! Partant des usages plutôt que des fonctions, dans tous les projets fleurissent des espaces multiplement partagés, espaces de co-working, salle de partage, potagers communs, économie circulaire, solidaire, concepts à la mode, nécessité et précarité obligent...

La Mairie de Paris prévoit d'étendre cette nouvelle méthode au Grand Paris et, eu égard à la qualité des dossiers, une prochaine bourse donnera une nouvelle vie aux projets non retenus cette fois-ci. Espérons que les dérapages anti-démocratiques ou le forcing n'en profitent pas pour se réinviter ou se réinventer aussi...

SOS Paris veillera à ce que les beaux vœux et les belles images de ce Réinventer Paris ne contribuent pas au saccage de notre ville patrimoniale, quand bien même il s'agirait de construire, dixit Anne Hidalgo, « non pas un Paris vitrifié dans sa nostalgie, ni dépersonnalisé par les standards de l'architecture internationale mais un Paris optimiste et fait avec les citoyens » (on en rêve évidemment !), lançant un message d'espoir contre la fatalité de ces moment de crise... « Paris peut aussi se dispenser de la course à la grande hauteur qui frappe les villes internationales », déclarait à notre grande surprise Jean-Louis Missika, convenant qu'un système de contraintes comme le PLU pouvait conduire à un surplus de créativité. Quel miel pour nos oreilles...

Il est heureux d'entendre reprises par nos élus, parfois nos adversaires aussi, nos revendications.



Réinventons Paris - Projet « Mille Arbres », paque bot vert flottant au-dessus du périphérique



Réinventons Paris - Projet Sous-station Voltaire



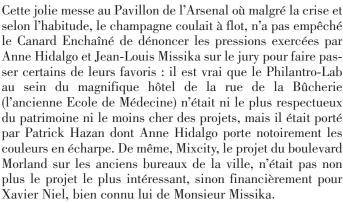
Réinventons Paris - Projet Morland



Réinventons Paris - Projet Gare de Massena et Tour Verte







En attendant le début des travaux, maintes inquiétudes sur le plan patrimonial demeurent : la « réinvention » de l'hôtel de la rue de la Bûcherie (ancienne Faculté de Médecine, seul ves-



Projet hôtel 15 rue de la Bûcherie

tige de l'Universite de Paris au Moyen Âge) si elle semble respecter la façade, chamboule dangereusement les intérieurs...

Les harmonies d'ensemble ou de rues vont-elles primer enfin sur l'idée de modernité? C'est le cas pour certains projets pourtant très novateurs comme la gare Masséna, dont la tourelle de bois reprend avec bonheur les arcades de l'ancienne gare. De même, le retour aux structures en bois pour les bâtiments nous parait intéressant pour sortir de la malédiction du béton. Mais d'autres images, comme le Stream Building des Batignolles présentent malheureusement un Paris du futur qui n'a que peu de rapport avec ce qui fait le charme de notre Paris...

Christine Nedelec

LOI LCAP (Liberté de Création, Architecture et Patrimoine) : le vote du Sénat va dans le bon sens!

Le 20 janvier, Fleur Pellerin (depuis, débarquée du gouvernement) prononçait son discours de vœux à la presse. Comme à son habitude, le patrimoine était complètement absent sauf pour se féliciter de la Loi Création, Architecture et Patrimoine. "Une grande loi", "une loi de progrès pour le patrimoine" disait-elle modestement. "En créant les cités historiques, nous protégerons mieux ces quartiers remarquables". Si elle croit ce qu'elle dit, elle est bien isolée. Car

les oppositions aux dispositions de cette loi concernant les "cités historiques", en réalité très dangereuses pour le patrimoine, se font toujours plus nombreuses.

Les associations de protection du patrimoine (notamment SPPEF, VMF, DH, Patrimoine-Environnement, Sauvegarde de l'Art Français et nous-mêmes) et les Architectes des Bâtiments de France ont largement fait part de leurs inquié-



Le Sénat vu du haut de la Tour Montparnasse

tudes ; même les maires se sont déclarés contre ces mesures. L'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire a adressé un appel au Président de la République et au Premier ministre pour exprimer ses grandes inquiétudes. Il est très clair : "Le patrimoine est notre avenir" disent les élus, et "Sa préservation est menacée par le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture".

Les défenseurs du patrimone ont été entendus.

Heureusement le Sénat, examinant en première lecture la loi en séance plénière le 1er mars, a entendu les opposants et proposé plusieurs modifications :

Il a validé les apports de la commission des affaires culturelles au futur régime d'espace protégé. Il a souscrit au changement de dénomination de ce nouveau régime, rebaptisé "Site Patrimonial Protégé" au lieu de "Cité Historique".

Ces "Sites Patrimoniaux Protégés" devront être accompagnés soit d'un exigeant "Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur" (PSMV), soit d'un nouveau "Plan de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine" (PMVAP). Le Sénat a préféré choisir ces règlements spécifiques plutôt que d'intégrer la protection du patrimoine dans le plan local d'urbanisme, afin de garantir une protection dans la durée.

Dans la droite ligne des améliorations votées par la commission destinées à accroître le rôle de la commission nationale et le contrôle de l'État, le Sénat a posé le principe d'une concertation systématique avec l'Architecte des Bâtiments de France pour l'élaboration, la modification ou la révision des documents de mise en œuvre du site patrimonial protégé.

Il a inséré des dispositions visant à renforcer la protection des intérieurs dans les sites patrimoniaux protégés couverts par un plan de sauvegarde et de mise en valeur. Il a enfin jugé important que les citoyens puissent participer au fonctionnement de ces espaces.

Avec les associations nationales de protection du patrimoine, SOS Paris se réjouit de cette transformation significative de la loi, qui doit cependant encore subir quelques allers-retours entre l'Assemblée Nationale et le Sénat. Nous espérons que la nouvelle ministre de la Culture, Audrey Azoulay, saura accompagner cet important dossier jusqu'à une heureuse conclusion.

Pour approfondir, voici quelques éditoriaux intéressants sur le vote du Sénat :

http://www.sppef.fr/2016/03/01/projet-de-loi-lcap-les-protections-du-patrimoine-confortees-par-le-senat/

http://patrimoine-environnement.fr/vers-une-fin-heureuse-du-projet-de-loi-cap/

http://www.latribunedelart.com/senat-la-loi-patrimoine-aumilieu-du-gue

http://patrimoine.blog.pelerin.info/2016/02/25/le-projet-de-loi-creation-et-patrimoine-apres-son-passage-au-senat/

Loi LCAP – Notre pétition est toujours active!

Notre pétition concernant cette loi attend toujours votre signature! Voici un extrait de son texte de présentation qui met en valeur quelques-uns de ses dangers: le volet architectural de ce projet de loi comporte d'une part des mesures dangereuses pour la protection du patrimoine et ne prévoit, d'autre part, aucune disposition concernant l'information et encore moins la concertation au sujet des orientations futures décidées par les municipalités ou les collectivités territoriales. Ces mesures, contrairement aux intentions annoncées, ouvrent la porte à l'arbitraire et à la surenchère dans la liberté de construire n'importe quoi n'importe quand et n'importe où. En particulier, notre association, SOS Paris, dénonce les mesures 18, 19, 20 et 30.

Vous trouverez tous les détails et le formulaire de signature de la pétition ici :

http://www.petitions24.net/contre_la_loi_liberte_de_creation _architecture_et_patrimoine.

Nous vous encourageons vivement de la signer! Jan Wyers

6 ______ SOS PARIS n°96 - Mars 2016

ABRIBUS

« Quand fin 2013, on a appris que la RATP allait remplacer les abribus dessinés par Norman Foster par un modèle conçu lui aussi par Marc Aurel, on a cru un moment pouvoir bénéficier du meilleur de l'expérimentation Osmose. Un an plus tard, lorsque les premiers ont été mis en service, les usagers (nous aussi !) en ont unanimement déploré les faiblesses et regretté le précédent.

On a récemment appris que le conseil de Paris avait décidé d'allouer 300 000 euros pour que 300 des 2000 abribus soient modifiés et protègent enfin les passagers des courants d'air.

Courant 2015, la station Osmose du boulevard Diderot a été démontée et remplacée par deux abribus standard qui n'offrent aux 8500 passagers journaliers - dont de nombreux touristes - aucun des services tant vantés. Pas même un automate de vente de tickets! »

Christine Nedelec



Double abribus "Osmose"

BEAUX BANCS AU REBUT?

Au coin de la rue Taitbout et du Boulevard Haussmann : un tas de cailloux, sacs de gravats etc., et parmi eux, trois beaux bancs de Gabriel Davioud en parfait état (il suffirait de repeindre les parties en bois). Le tout manifestement destiné à la déchetterie ? Nous n'en croyions pas nos yeux !

La Mairie du 9^{ème} nous a assuré que ces bancs seront bien préservés et réinstallés! On sait que la Mairie de Paris veut remplacer une grande partie du mobilier urbain par des formes modernes fabriquées par des fournisseurs, disons "amis". Nous avons sonné l'alarme dans nos récents bulletins (les nos. 87 de janvier 2013 et 89 d'octobre 2013) en fustigeant le modernisme à tout crin. Mais c'est une autre affaire. Remplacer ce qui est cassé est une chose, jeter en est une autre... Nous allons surveiller l'avenir de ces jolis bancs qui à l'heure de mettre sous presse sont toujours là.



Jan Wyers Beaux bancs de Davioud au rebut?

MENACES SUR LE PATRIMOINE DU QUOTIDIEN : BOUTIQUES, CAFÉS, RESTAURANTS

Nous connaissons tous, au moins de réputation, le café Procope, rue de Seine, et le Buffet "Le Train Bleu" de la Gare de Lyon, et nous félicitons que leurs décors aient été préservés et nous permettent de retrouver l'atmosphère qu'ont connue leurs murs depuis leur création. Les brasseries Flo et Bofinger, entre autres, les verrières des Galeries Lafavette et de la Samaritaine, le magasin "Les Deux Tortues", à l'angle de la rue Tronchet et du Boulevard Haussmann, sont des témoignages vivants du Paris du 19ème siècle, à côté de cafés ou boutiques plus modestes mais non moins fréquentés. C'est grâce à la protection de l'administration des Monuments Historiques (procédures de classement ou d'inscription à l'ISMH), dès la fin du 19^{ème} siècle, que ces devantures et/ou décors intérieurs sont toujours sur place, qu'ils ont échappé à la destruction ou à la dénaturation qui en ont fait et en font disparaître tant d'autres.

Aujourd'hui, malheureusement, à Paris, la Conservation Régionale des Monuments Historiques semble très frileuse. Dès 2009, un avis défavorable est émis à une proposition d'inscription de la confiserie Tétrel, 44 rue des Petits Champs (prés de l'Avenue de l'Opéra), alors que sa propriétaire et exploitante souhaite que sa devanture et son ameublement intérieur soient protégés.

Plus inquiétant, le courriel reçu en novembre 2015 de la Conservation Régionale des Monuments Historiques, après le signalement d'une devanture au bandeau de fixés sous verre, 5 rue de Chateaudun (photo), dans le 9^{ème} arr., illustre bien la politique de protection :

• les critères de sélection : « Enfin, la boutique que vous avez signalée, dans le 9ème arrondissement, dont les verres bombées

de la façade sont de bonne exécution, ne paraît pas éligible au titre des monuments historiques. »

Quels sont donc les critères de l'éligibilité au titre des monuments historiques ? Ils ne sont pas donnés. L'éligibilité semble éminemment subjective, réservée à des bâtiments de prestige, au détriment du petit patrimoine commercial qui fait le quotidien des rues parisiennes.

• L'accord du propriétaire : il est indispensable ; il est exclu de protéger un bâtiment ou une boutique sans l'obtenir. L'inscription de la devanture Art Déco et de l'intérieur de l'épicerie fine et confiserie du 12 rue de la Roquette, dans le 11ème arr., a été refusée par sa propriétaire-exploitante.

Plusieurs raisons à la réticence des propriétaires :

Ils ne veulent pas être dépossédés de leur liberté de faire ce qu'ils veulent dans leurs murs. Ils craignent les contraintes qui se transforment en "paperasserie" chronophage. Ils ne voient aucune compensation dans des avantages fiscaux peu attractifs

Face à ces refus, l'administration ne semble pas faire preuve de beaucoup de pédagogie et a choisi de ne pas imposer la moindre contrainte juridique, courant le risque de destructions irréversibles.

Comment concilier l'intérêt particulier et l'intérêt général ? On peut compter sur l'évolution positive de l'intérêt suscité par ce patrimoine de grande qualité, mais on reste surpris par l'absence de volontarisme de ceux dont le rôle est de le protéger et d'aider ses propriétaires à le faire.

Isabelle Le Doré



Restaurant Le Procope



Restaurant Bofinger

SOS PARIS nº96 - Mars 2016

BILLET D'HUMEUR

RÉAMENAGEMENT DE L'ILE DE LA CITÉ ?

Sur proposition du Ministère de la Culture et de la Communication, le Président de la République a confié, en accord avec la Maire de Paris, à l'architecte Dominique Perrault et au président du Centre des monuments nationaux, Philippe Bélaval, « une mission d'étude et d'orientation sur ce que pourrait être la place de l'Île de la Cité à l'horizon des vingtcinq prochaines années. Cette véritable « île-monument », qui bénéficie d'une fréquentation touristique élevée et de la présence de plusieurs institutions majeures, doit pouvoir se transformer en un réel lieu de vie, plus intégré encore au reste de la capitale. » (...)

Dominique Perrault, architecte et urbaniste, est l'auteur notamment de la Bibliothèque nationale de France, la Cour de justice de l'Union Européenne à Luxembourg, ou l'Université Ewha à Séoul. Il conduit actuellement d'importantes opérations de réhabilitation à Paris (Poste du Louvre, Nouvel hippodrome de Longchamp) et au Château de Versailles (pavillon Dufour) et réalise la gare du Grand Paris Express Villejuif-IGR.

Dans le contexte actuel (Samaritaine, Serres d'Auteuil, La Poste du Louvre, Tours Triangle et Duo), un tel projet, qui doit être rendu pour septembre 2016, ne saurait nullement rassu-



L'Île de la Cité vue du toit de la Samaritaine

rer les Parisiens qui aiment leur cadre de vie et leur patrimoine architectural...

Pourquoi faire appel à un starchitecte « moderniste », inféodé au style international, à ce brutalisme de verre qui fait tant de mal à nos territoires, pour concevoir le réaménagement d'un site historique comme l'Île de la Cité ? La réflexion portera également sur le Palais de Justice historique aujourd'hui privé de sa fonction essentielle au profit de l'impressionnante Tour Judiciaire en cours d'érection au nord de Paris... Un architecte traditionaliste ou préservationniste ne semblerait-il pas bien plus indiqué ? Oh pardon, on a dit un vilain mot !

Espérons à tout le moins que l'avis des experts de la Commission du Vieux Paris soit entendu...

Marie Karel

TOURS ET INDIGENCE CRÉATIVE

Les permis pour les tours donnent l'assaut ! A l'instruction, celui de la tour Triangle, Duo, Eclat à la Défense... Les bouteilles géantes font recette, surtout pour les bétonneurs associés, au grand dam de nos belles cités.

Jan Gehl, le célèbre architecte danois, partisan des « Villes à échelle humaine », Thierry Paquot et tant d'autres, dénoncent une indigence créative masquée par l'idée de modernité...

Mais aujourd'hui tout le monde peut le voir : le roi est nu ! Cet urbanisme de tours porté aux nues est d'une inhumanité et d'une inanité abyssales !

En effet, même pour les architectes de tours comme Mark Foster Gage, chargé de concevoir une tour de luxe de 455 mètres de haut à Manhattan avec une façade sculptée entre Beaux Arts, Art Déco, Expressionnisme, Modernisme de Gaudí et architecture contemporaine, il s'agit de rompre avec la monotonie lisse et imperméable des gratte ciels construits ces derniers temps à New York, qui ne sont pour lui que « boîtes recouvertes par des produits standardisés » (Plataforma Arquitectura).

Jean Nouvel lui-même au petit matin sur France Culture fustigea ces projets générés à coup d'ordinateurs où quelques modifications suffisent pour passer d'un projet à un autre.

Témoin, cette Tour Triangle, promise par la municipalité malgré l'opposition citoyenne... Ce monstre d'une banalité consternante est la sœur siamoise de la Tour Roche à Bâle issue des ordinateurs de ces mêmes architectes...



Tour pyramidale Roche à Bâle



Architecture décorative à Manhattan

Christine Nedelec

Courrier des Lecteurs

LES MUSÉES SERAIENT-ILS MORTIFÈRES ?

Fidèle adhérent à S.O.S. Paris, je me permets de vous écrire pour vous exprimer mon point de vue, que je crois partagé par de nombreux lecteurs de votre Bulletin.

Pourquoi "muséifier" Paris est une crainte qui semble donner d'infinis complexes aux défenseurs du patrimoine ? Pourquoi ne pas dire courageusement que l'architecture contemporaine n'a pas sa place dans le centre de Paris, sauf si elle peut s'épanouir dans des espaces à son échelle - monumentale - comme au Louvre ou avenue des Champs Elysées ? Les tentatives d'intégrer des cubes de verre ou des résilles de fer dans le parcellaire des arrondissements du centre ont, à peu près toutes, sombré dans l'incongru ou dans le ridicule.

Comme Amsterdam, le charme de Paris est fait de ces maisons pressées les unes contre les autres dans des rues étroites où la circulation des voitures est périlleuse et que le piéton peut arpenter le nez en l'air pour admirer des proportions élégantes ou des détails raffinés. Haussmann, dans sa hantise sécuritaire, a ravagé l'île de la Cité, mais il a épargné pour notre plus grand bonheur l'île Saint-Louis. N'ayons pas honte des mots, Paris a, dans ses dix premiers arrondissements, vocation à devenir une ville sanctuaire et c'est très bien ainsi.

Les musées seraient-ils mortifères ?



Un cube de verre dans un hôtel classique

PARIS, UNE COURONNE HÉRISSÉE DE TOURS

LEG

La couronne de Paris comporte aussi les bâtiments suivants qui, s'ils ne sont pas tous stricto sensu sur la commune parisienne, font partie complète de son paysage (que l'on peut ou non regretter) et de ses équipements : les tour de la porte de la Chapelle, celles du bassin et de la porte de la Villette (Pantin), les orgues de Flandres, Les Mercuriales de Bagnolet, les tours

St-Blaise, toutes celles du 13° (Italie, Olympiades, Albert, ...), celle de l'Armée de l'Air, celles de Bouygues et Microsoft (Issy), de TFI (Boulogne), porte Maillot, sans compter les multiples petites tour d'habitation. Eh oui : la couronne que porte Paris est une couronne hérissée de tours!

Commentaire d'un internaute au bas de notre article : Paris, sa ligne d'horizon, ses chantiers

LES FRANÇAIS AIMENT LEUR PATRIMOINE!

Pour 67 % d'entre eux, il y a urgence à protéger, entretenir et restaurer leur patrimoine de proximité et 55% sont prêts à y consacrer du temps, si l'on en croit l'étude de la Caisse d'Epargne (BPCE) «Les Français et le patrimoine de proximité», réalisée pour les 20 ans de la Fondation du Patrimoine. De plus en plus de Français (32 % en 2016 contre 26 % en 1996) pensent que la France prend du retard dans ce domaine par rapport aux autres pays européens. L'étude souligne, par ailleurs, l'importance des associations et fondations privées, aux côtés des collectivités locales, comme acteurs importants de la préservation du patrimoine.

Les enjeux de la protection, l'entretien et la restauration

Les Français voient de nombreux enjeux dans le patrimoine

de proximité : il fait «partie intégrante de l'identité culturelle et permet de transmettre la mémoire» (pour 97 %), il est un «enjeu économique pour le tourisme» (94 %), il doit avoir «une utilité sociale et culturelle» (93 %) et il contribue au «rayonnement de la France dans le monde» (92 %).

Ils plébiscitent en particulier 5 grands univers : le patrimoine lié à l'eau (ponts, puits, lavoirs, moulins, phares...), les chantiers de formation aux métiers de la restauration (ferronnerie, taille de pierre, menuiserie), le patrimoine mobilier (objets de musées, tableaux, meubles...), les édifices et objets religieux et le patrimoine industriel. Sur ces deux dernières thématiques, notons que :

• 71 % des interviewés se déclarant de confession catholique sont favorables à la réhabilitation des églises non entretenues en bâtiments civils ;

20 ______ SOS PARIS nº96 - Mars 2016

COURRIER DES LECTEURS

• 64% des interviewés regrettent que le patrimoine industriel ne soit pas assez mis en valeur. (N'oublions pas que 2015 était l'année du patrimoine industriel!)

Les acteurs du patrimoine : associations et fondations privées.

- Dans le classement des acteurs les plus importants pour la protection, l'entretien et la valorisation du patrimoine de proximité, les associations et fondations privées deviennent le deuxième acteur (cités par 92 % des Français), aux côtés des collectivités locales (94 %) et devant l'Etat (91 %), suivi par les banques régionales (84 %).
- 93 % des Français jugent de manière positive le financement de la restauration et la protection du patrimoine de proximité par des fondations soutenues par des fonds privés.
- Dans ce contexte, la Fondation du Patrimoine bénéficie d'une notoriété assistée en hausse de 30 points en 20 ans (en 2016, 48% des sondés ont entendu parler de la

Fondation du Patrimoine, contre 18% en 1996), 79% lui font confiance pour bien utiliser les ressources issus des dons et considèrent qu'elle est utile (91%) ou même indispensable (29%) à la préservation du patrimoine.

Mécénat populaire et don en ligne.

• Les associations et fondations peuvent compter sur les nouvelles technologies pour récolter des dons. 59 % des Français ont déjà entendu parler des plateformes de dons en ligne et 23 % d'entre eux ont déjà fait un don via le «crowdfunding» qui bénéficie d'une forte confiance.

(Extraits du communiqué de presse du Groupe BPCE)

Voir aussi:

http://patrimoine.blog.pelerin.info/2016/02/23/proteger-le-patrimoine-local-une-urgence-pour-67-des-francais/#.VsyEDh_Oog4.scoopit

PROCHAINES VISITES SOS PARISIENNES AVEC 1PARIS2REVE À NE PAS MANQUER... Avec Béatrice HIGNARD, Guide-Conférencière - 06 61 88 25 10 Email: 1paris2reve@orange.fr - www.1paris2reve.com



SAMEDI 19 MARS - 14H30 LES TEMPLIERS

De l'ancienne forteresse au bûcher, l'histoire de cet ordre religieux et militaire sur les lieux même du drame. Rendez-vous à la sortie du métro Temple



De la crypte à la tour St Jacques : découverte d'un Paris sacré Rendez-vous à la sortie du métro Etienne Marcel







JEUDI 26 MAI - 14H30 LES JARDINS DES TUILERIES

Histoires mouvementées d'un jardin révolutionnaire Rendez-vous à la sortie du métro Tuileries







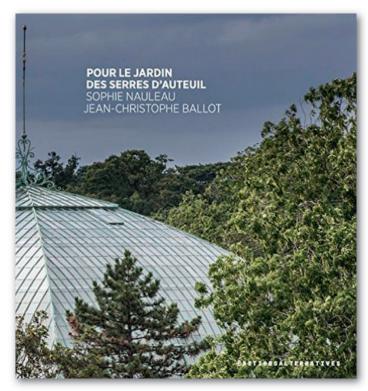
LIVRES

POUR LE JARDIN DES SERRES D'AUTEUIL

par Sophie Nauleau (texte) et Jean-François Ballot (photos) Ed. Gallimard, 104 pg, 50 ill, ov.2015, 25 €

L'article de Lise Bloch-Morhange dans ce bulletin montre que la lutte pour protéger le jardin des Serres d'Auteuil est loin d'être terminée, même si la récente décision du TGI a donné raison au recours des héritiers de l'architecte Jean-Camille Formigé et suspendu les travaux de démolition pour 3 mois... Ce livre est un hommage au jardin botanique des Serres d'Auteuil, chef d'œuvre architectural et paysager édifié en 1898 par le grand architecte-paysagiste Jean-Camille Formigé, dont la renommée en son temps égalait celle de Victor Baltard ou Gustave Eiffel. Les Serres sont d'étonnantes et majestueuses constructions de verre et de métal peintes en bleu turquoise : le fameux «bleu Formigé» indéfinissable, entre vert et bleu, qu'il avait inventé pour ses Palais des Beaux Arts et des Arts Libéraux édifiés au Champ-de-Mars, sur fond de tour Eiffel, lors de l'Exposition universelle de 1889 (détruits dès l'année suivante pour la nouvelle exposition universelle!).

Sophie Nauleau, écrivain, cavalière, copilote de rallye, clarinettiste et productrice de radio, docteur en littérature française et diplomée de l'Ecole du Louvre, a associé ses talents à ceux de Jean-François Ballot, architecte, photographe, diplomé de l'Ecole des Beaux Arts et ancien pensionnaire de la Villa Médicis, pour composer cet ouvrage réalisé pour que perdure ce beau Jardin des Serres d'Auteuil.



Jan Wyers

PARIS PANORAMIQUE,

par Jean-Louis Chabry et Patrick Poivre d'Arvor, Ed. Hugo Image, 11/2015, 192 p, 29.95 €

On pensait que tous les beaux livres possibles sur Paris avaient déjà été édités. Avant que Jean-Louis Chabry n'applique son incroyable procédé photographique aux endroits les plus emblématiques de la capitale.

Paradoxalement, il n'y a pas d'images panoramiques dans cet ouvrage. La provocation semble un peu facile, mais techniquement, les clichés du livre sont différents. En effet, les images panoramiques sont généralement réalisées d'un seul point de vue, par balayage, et comportent toujours une certaine déformation. Or en feuilletant l'ouvrage de Jean-Louis Chabry, on se rend compte que quelque chose cloche. Ces images, au premier abord familières, sont finalement déstabilisantes; elles sont "plates" et en réalité... irréelles, impossibles. Jean-Louis Chabry a photographié en numérique son sujet parfaitement face à lui, section par section, mètre par mètre s'il le faut, sans aucune erreur de parallaxe. Il raccorde ensuite l'ensemble des parties sur son ordinateur. Un travail qui demande 40 à 60 heures de travail pour chaque image.

C'est ainsi que l'on voit apparaître comme par magie le vrai visage de monuments ou de rues que l'on croyait connaître mais que l'on n'avait jamais vus d'un seul tenant et d'une manière aussi parfaite. On les voit ici dans leur globalité, comme si on pouvait reculer à l'infini et les contempler dans son champ de vision.

Jean-Louis Chabry

Patrick Poivre d'Arvor

PARIS

PANORAMIQUE

Jan Wyers

22 ______ SOS PARIS n°96 - Mars 2016

EXPOSITIONS

"LA PLACE DU LOUVRE" À LA TOUR JEAN-SANS-PEUR

Jusqu'au 29 mai 2016, du mercredi au dimanche 13h30-18h, entrée gratuite

Cette tour est le dernier vestige du palais des ducs de Bourgogne (1409–1411) et la plus haute tour civile médiévale de la capitale. Elle a conservé son escalier à vis dont la voûte est un chef d'œuvre de la sculpture française.

Le parcours muséographique aborde l'histoire de la tour, son contexte de création (histoire, architecture et société au temps de Jean sans Peur) et les vestiges du Paris médiéval. Actuellement l'exposition «Les Grands Ducs de Bourgogne » explique le rôle politique des quatre ducs de Bourgogne Valois face à la Couronne, leur stratégie d'expansion territoriale, leur mécénat et leurs fastes et présente le vêtement à la cour de Bourgogne jusqu'au 27 mars, un retour à notre passé médiéval, entrée $5 \in$ La tour présente aussi sa nouvelle exposition : "La Place du Louvre".

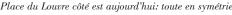
Fondée en 1853, la place établit l'union entre la rue de Rivoli et la Seine. Du style aux proportions, tout oppose la classique Colonnade du Louvre à l'église Saint-Germain l'Auxerrois. Contesté mais restauré, l'édifice gothique inspire à Jacques Hittorff un étonnant double, la mairie du nouveau 1 er arrondissement de Paris, flanquée d'un pittoresque beffroi à carillon.

Dans la Tour Jean Sans Peur vous pourrez aussi parcourir l'exposition «Les Grands Ducs de Bourgogne », L'exposition permet de comprendre le rôle politique des quatre ducs de Bourgogne Valois face à la Couronne, leur stratégie d'expansion territoriale, leur mécénat et leurs fastes.

Tour Jean-sans-Peur, 20 rue Étienne Marcel, 75002 Paris

Christine Nedelec







Voûte de la Tour Jean-Sans-Peur

LE MONDE PERDU DE JONK

Nous avons manqué à la Mairie du XX^e arrondissement l'exposition photographique de Jonk sur les lieux abandonnés, un patrimoine en déshérence qui mérite le détour virtuel puisqu'il est trop tard pour la voir de visu.

http://www.exponaute.com/magazine/2016/02/17/entretien-a-la-mairie-du-xxe-le-patrimoine-abandonne-revit-en-photographie/

http://www.exponaute.com/expositions/13527-le-monde-perdu/

Christine Nedelec





Château en France à l'abandon

EXPOSITIONS

VISITE À RODIN

"Il n'y a pas de hasard, il n'y a que des rendez-vous" (Eluard) et moi, hier j'avais rendez-vous avec Rodin....

Arrivée vers 17 heures Boulevard des Invalides, je n'ai pu résister à pousser la porte de ce Musée, même si je savais qu'il me restait peu de temps avant la fermeture.

Je suis rentrée dans ce lieu inconnu, mais qui m'était d'une étrange familiarité

J'ai survolé les œuvres tout en les dévorant des yeux comme on dévore une gourmandise.

J'ai aimé frôler ces statues figées dans une extrême mobilité,

J'ai aimé parcourir à grands pas les pièces de cet hôtel particulier, si particulier que j'avais l'impression d'être chez moi.

J'ai aimé tous ces objets inanimés dont l'âme est d'une telle présence qu'elle vous prend par la main et vous emporte plus loin.

J'ai aimé me dire "encore un baiser", encore ce tourbillon de sentiments qui ne laisse jamais personne indifférent.

J'ai aimé rencontrer Rodin, me dire qu'il n'était pas loin au milieu des marbres blancs, à la fois impénétrables et moelleux.

J'ai aimé remercier Rodin pour ce plaisir immense qu'il donne à celui qui sait aimer son Art.

J'ai aimé Rodin juste pour tout, juste pour rien...

Et comme Cendrillon pressée par la trop rapide valse du temps, je suis partie sans me retourner, mais sans omettre de m'excuser de n'avoir pas pris le temps. Le temps que lui n'a jamais compté pour mettre en pratique son génie créateur, faisant naître de la pierre, de la terre ou du bronze l'âme et les sentiments de ses modèles.

Le temps d'aimer où le temps de haïr, de pleurer ou de rire.

Merci Monsieur Rodin pour ces 45 minutes de votre temps et hors du mien!

C'est promis, bientôt je reviens...

Alexandra Sobsczak, présidente d'Urgences Patrimoine http://urgencespatrimoine.blogspot.fr/

Étudiants, sans-emploi, moins de 25 ans : 10 €



Le Baiser" de Rodin

%

COTISATION 2016

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT

Abonnement au bulletin d'information compris (2€ à l'unité) A renvoyer à SOS PARIS - 103 rue de Vaugirard - 75006 Paris - 01 45 44 63 26

| Nom : | | Prénom : | | |
|----------------------|--|-----------------------|----|------------------|
| Adresse: | | | | |
| Tél. : | | Mél· | | |
| | | 11101 | ou | □ Nouveau membre |
| <u>COTISATIONS</u> : | Membre bienfaiteur : à partir de 100 € | : 16 5 € anrès imnôts | .1 | |

Association reconnue d'intérêt général : en application des articles 200.1 et 200.2 du Code Général des Impôts, 66% de vos versements à SOS PARIS sont déductibles de vos impôts, dans la limite où le total de vos dons annuels à des organismes de ce type n'excède pas 20% de vos revenus imposables. Paiement en ligne possible via Paypal en cliquant sur le bouton « Rejoignez-nous » dans la page d'accueil de notre site web.